«Ils ont menti depuis le début» : une députée LREM fustige le

gouvernement pour sa gestion du Covid



Article rédigé par RT France, le 06 mai 2020

Source [RT France] Martine Wonner, seule députée LREM qui n'a pas voté pour le plan de déconfinement du gouvernement, dénonce une «gestion de la crise sanitaire catastrophique» sans «aucune stratégie thérapeutique». Elle est convoquée par son parti pour s'en expliquer.

La députée La République en marche (LREM) du Bas-Rhin Martine Wonner médecin psychiatre de profession, est la seule des 297 élus du parti présidentiel à l'Assemblée, à avoir voté le 28 avril contre le plan de déconfinement présenté par le gouvernement. Six «marcheurs» se sont par ailleurs abstenus. En outre, certains députés LREM, comme Aurélien Taché ou Guillaume Chiche, qui ont voté pour le plan, avaient déploré l'organisation du vote le jour même de la sa présentation, sans laisser un délai de réflexion aux parlementaires. Martine Wonner, de l'aile gauche de la majorité, est convoquée le 6 mai à 14h par le bureau de LREM à l'Assemblée nationale pour s'en expliquer en visioconférence . «Oui il y a des traitements possibles.

C'est la raison pour laquelle j'ai voté contre ce plan de déconfinement» Auprès de France 3, Martine Wonner a déjà justifié les raisons de sa décision :«Si j'ai voté contre le plan de déconfinement, c'est d'abord parce que le gouvernement ne propose aucune stratégie thérapeutique. La gestion de la crise sanitaire est catastrophique. "Protéger, tester, confiner", c'est très bien, il faut continuer comme ça. Sauf que dire aux gens : "Si vous avez des symptômes, vous restez chez vous et vous prenez du Doliprane.", au XXIe siècle, c'est totalement indigne.»

Parce qu'on ne peut pas en toute sécurité dire aux gens de reprendre leurs activités, les enfants l'école et dès qu'on vous aura dépisté positif, vous serez confinés avec une boîte de Doliprane. Pour moi, c'est un scandale Favorable au recours à l'hydroxychloroquine face au Covid-19, la député alsacienne se bat contre deux décrets datant des 23 et 25 mars, qui autorisent uniquement les pharmacies hospitalières à prescrire ce médicament, en le réservant aux patients hospitalisés ayant des symptômes avancés de la maladie (patients sous oxygène ou en réanimation).

En savoir plus sur RT France:

https://francais.rt.com/france/74767-ils-ont-menti-depuis-debut-depute-lrem-fustige-gestion-gouvernement-cov